



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Abymes, le 16 juin 2025

COLLÈGE
SAINT JOHN PERSE



Collège Saint-John Perse
La Rocade – Grand-Camp
97139 LES ABYMES
Tel : 0590 91 24 44
Mail : ce.9710826w@ac-guadeloupe.fr

Année scolaire 2025-2026
CARTE DES FORMATIONS DU COLLÈGE SAINT-JOHN PERSE
POUR LES ÉLÈVES DE 6^{ème}

Information à l'attention des parents d'élèves

Le collège Saint-John PERSE vous présente sa carte de formations des **classes de 6^{ème}, à la rentrée scolaire 2025-2026** :

- **6^{ème} bilangue** : 4 heures d'anglais + 2 heures d'espagnol : les élèves seront retenus en fonction de leur dossier scolaire de primaire (minimum 14/20 de moyenne générale ou au moins 70 % des compétences du socle maîtrisé) et un bon résultat aux tests en espagnol et anglais qui seront effectués au collège, le vendredi 04 juillet 2025 de 08h00 à 10h00. 24 places sont disponibles.
Destinée à promouvoir l'anglais et l'espagnol, la classe bilangue concerne des élèves capables de soutenir un effort plus important (2 heures supplémentaires à l'emploi du temps).
- **Enseignement facultatif du Français en Culture Antique (FCA)** : 2 heures supplémentaires à l'emploi du temps. 24 places disponibles.
Cette option se propose de mettre à disposition des élèves des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus consciente la sémantique et la structure du français, tout en offrant des éléments de culture et de civilisation antiques.
- **Enseignement facultatif Langue Vivante Régionale (Créole)** : 1 heure supplémentaire à l'emploi du temps. 24 places sont disponibles.
- **Section sportive Hand-ball** : 3 heures supplémentaires à l'emploi du temps, le jeudi après-midi ; les élèves seront retenus en fonction de leurs résultats aux tests de sélection à la rentrée de septembre 2025.
La section sportive donne la possibilité de pratiquer davantage d'activités sportives, d'atteindre un bon niveau de pratique dans son sport de prédilection, et de concilier études et pratique sportive renforcées.

N.B. : À partir de la classe de 5^{ème}, les élèves devront obligatoirement choisir une deuxième langue vivante : LV2 Espagnol ou LV2 Allemand.

Ceux qui le souhaitent pourront aussi choisir une des options facultatives suivantes :

- **Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)** : Latin
- **Langues et Cultures Européennes (LCE)** : Anglais
- **Langues Vivantes Régionales (LVR)** : Créole

